

14° Rallye Régional des Monts de Vaucluse

11 & 12 Mai 2019

ASAC VAUCLUSIEN

185 Route des Rémouleurs

Z.I Courtine B.P 91000

84095 AVIGNON Cedex 9

Tel: 06.28.54.07.53. – Fax : 04.90 27 14 29.

REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à envoyer à:

PUJADES SEBASTIEN

TEAM SARRIANNAIS

141 ROUTE DU MOULIN – 84260 SARRIANS

Tel : 06 10 54 21 17/ 04 90 36 37 10 HR

Email:teamsarriannais@sfr.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 30 mars 2019
Ouverture des engagements :	Dés parution du règlement
Clôture des engagements :	lundi 29 avril 2019 Minuit
Parution et distribution du Road book	Samedi 04 mai 2019 & vendredi 10 mai 2019 au Bar De la Liberté à Mormoiron de 7h30 à 16h00.
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 04 mai 2019 et Vendredi 10 mai 2019 de 8h à 19h
Vérifications administratives :	Samedi 11 mai 2019 de 8h00 à 11h45 Salle du Foyer Rural Place du Clos à Mormoiron
Vérifications techniques :	Samedi 11 mai 2019 de 8h15 à 12h00 Place du Clos à Mormoiron
Heure de mise en parc de départ	Samedi 11 mai 2019 à 8h30 Plan d'eau des SALETTES à MORMOIRON
Affichage Officiel :	Au PC du Rallye .Salle du Foyer rural à Mormoiron et au Parcs fermé et regroupement de Mormoiron Plan d'eau des Salettes
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 11 mai 2019 à 10h45 au PC du rallye Salle du Foyer Rural à Mormoiron
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 11 mai 2019 à 12h30 au PC du rallye et parc de départ Plan d'eau des Salettes

Publication de l'ordre des départs 1° Étape :	Samedi 11 mai 2019 à 12h30 au PC du rallye et parc de départ Mormoiron
Départ de la 1° Etape :	Samedi 11 mai 2019 à 14h30 Plan d'eau des Salettes à MORMOIRON
Arrivée de la 1° Etape :	Samedi 11 mai 2019 à partir de 17H24 Plan d'eau des Salettes MORMOIRON
Publication des résultats partiels et de l'ordre de départ de la 2° Etape	30mn après l'heure d'entrée du dernier concurrent Au PC du rallye et parc Fermé MORMOIRON
Départ de la 2° Etape :	Dimanche 12 mai 2019 à 9h00 Plan d'eau des Salettes
Arrivée de la 2° Etape :	Dimanche 12 mai 2019 à 14h03 Plan d'Eau des Salettes à Mormoiron.
Vérifications finales :	Dimanche 12 mai 2019 dès l'arrivée du rallye Garage Silvestre Auto-Sport à Mormoiron
Publication des résultats du rallye :	Au PC du rallye 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix	Dimanche 12 mai 2019 Plan d'Eau des Salettes à MORMOIRON 10 minutes après la fin du délai de réclamation
Permanence du Rallye :	Ecurie Team SARRIANNNAIS Chez Mr Paul RUBINO Tel 06 10 54 21 17

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les **11 et 12 MAI 2019** une épreuve automobile régionale dénommée **14° Rallye Régional des Monts de Vaucluse** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA , sous le VISA N°12 et sous le permis d'organiser numéro 203 en date du 12/03/2019.

Comité d'Organisation

CO Présidents : Georges POUQUINE , Président de l' ASAC Vauclusien

Paul RUBINO, Président du Team Sarriannais

Sébastien BOREL Président MCS Compétition

Membres Comité: Guylaine Rousset – Bruno Chastel —Brigitte Boyer

Jacky Leroy —Vincent Groulier- Nathalie Rocci

Patrick et Sandrine Suchon - Jean Pierre et Jani Vieux- Bernard Point-

Brahic Laurent-Pujades Sébastien-Bazzo Cécilia- Letitia Sanchez-Lambert Pascal-

Secrétariat du Rallye : 141 route du Moulin 84260 Sarrians

Téléphone : 06 10 54 21 17 / 04 90 36 37 10 H.R

Email: teamsarriannais@sfr.fr

Organisateur technique

Nom : TEAM SARRIANNNAIS .Paul RUBINO licence N° : 118002

1.1P. OFFICIELS

Président du collège : Franck DEL SANTO licence n° : 3166
Membres Michel BONZOM licence n° : 4090
Francis FABRIES licence n° : 6904

Directeur de Course : Robert GALLI licence n° : 9206
Directeur de Course Adjoint : Nicolas BALDIT licence n° : 134045
Yannick BARDIN licence n° : 46622

Directeur de course adjoint délégué aux vérifications administratives
Nicolas BALDIT licence n° : 134045

Directeur de course délégué à la voiture tricolore
Nathalie CHANTAGREL licence n° : 9549

Directeur de course délégué aux épreuves spéciales
Marc HABOUZIT licence n° : 7145
Jacky PINON licence n° : 5330

Commissaire Technique Responsable :
Patrick VIEUX licence n° : 113719

Commissaires Techniques :
Christian MANGEMATIN licence n° : 6507
Lismon LAMBERT licence n° : 3582
Mikael VERDIER licence n° : 197297
Lismon LAMBERT licence n° : 3582
Christophe BIAGIONI licence n° : 169294

Commissaires Techniques VHC Responsable :
Philippe BLANC licence n° : 38131

Délégué Sécurité Ligue PACA: Clair SCHMIT licence n°

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :
Lionel CALAGE licence n° : 6734

Responsable du classement informatique :
TOP RALLYE

Responsable des commissaires et délégués : A.S.A.C Vaclusien licence n° : 118002
RUBINO Paul licence n° : 184241
Jean- pierre VIEUX

Juge de faits : A l'exception des membres du collège des commissaires sportif du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le 14^{ème} Rallye Régional Des Monts de Vaucluse compte :

1^{ère} Etape :

ES 1: 11 postes commissaires 8 commissaires inter 11 Extincteurs 1 ambulance.

ES 2: 11 postes commissaires 8 commissaires inter 11 Extincteurs 1 ambulance.

2^{ème} Etape :

ES 3 & 5 : 11 postes commissaires 8 commissaires inter 11 Extincteurs 1 ambulance.

ES 4 & 6 : 9 postes commissaires 6 commissaires inter 9 Extincteurs 1 ambulance.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 13° Rallye Régional des Monts de Vaucluse compte pour :

- ▣ la Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 2
- ▣ le Challenge des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

1.3P. VERIFICATIONS

Par convocation individuelle par mail

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : **Samedi 11 mai 2019 de 8h00 à 11h45 Salle du Foyer Rural à MORMOIRON, tout retard pourra être sanctionné.**

La présentation des licences est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve

Les vérifications techniques auront lieu le **Samedi 11 mai 2019 de 8h15 à 12h00 Place du Clos à MORMOIRON**

Les vérifications finales seront effectuées au garage : **SILVESTRE AUTO SPORT**

222 Rte de Carpentras à MORMOIRON

Taux de la main d'œuvre / horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 14° Rallye Régional des Monts de Vaucluse doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le **lundi 29 avril 2019 minuit**

Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. (100 Modernes + 20 VHC)

Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 120 voitures pour les deux rallyes.

3.1.10P. Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €
- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 € pour les équipages 100% licenciés à l'ASAC VAUCLUSIEN
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que les photocopies (licences, permis de conduire, 1^{er} page du passeport)

Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés. Les envois devront se faire par courrier simple (ni recommandé, ni Chrono post)

Les engagements incomplets seront mis sur liste d'attente.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 70 au jour de la clôture des engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4,1P Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA

4,2P Pneumatiques

Règlement de l'utilisation des pneumatiques, Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement et seulement au parc prévu à cet effet figurant sur le road book et réservé aux véhicules identifiés.

Toute assistance en dehors de ce parc est interdite.

Pour tout contrevenant sur les éditions précédentes et à venir, l'organisation étudiera la demande d'engagement avant son acceptation.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES & PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1P Identifications des véhicules

L'identification des véhicules se fera par l'apposition de 2 plaques (210mm X 140 mm), l'une située à l'avant du véhicule, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour l'épreuve.

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur du pare-brise côté opposé au poste de pilotage.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Pendant la durée de la manifestation, les plaques d'immatriculation devront être soit retirées, soit occultées. Dans le dernier cas, il appartiendra au concurrent de recouvrir intégralement sa plaque avec un adhésif de couleur noire.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 14° Rallye Régional des Monts de Vaucluse représente un parcours de 134,00 km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.800 km.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1	La Gabelle	8,400 km
	ES 2	St Jean	7,000 km
	ES 3- ES 5	St Jean	7,000 km x 2
	ES 4- ES 6	Les Gaps	5,200 km x 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : **Samedi 04 mai 2019 et Vendredi 10 mai 2019**
de 8 h00 à 19 h00

En accord avec les communes, il vous sera demandé d'être vigilant et de limiter vos vitesses sur les routes des ES et en agglomération ou aux abords des habitations.

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements

Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.

L'organisation se réserve le droit d'après les éditions précédentes et a venir d'étudier les demandes d'engagements des contrevenants avant leurs acceptations.

Le nombre de passage est limité à 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire public : chasuble inscription " sécurité "
- Commissaire de route : chasuble orange inscription " commissaire "
- Chef de poste : chasuble orange inscription " Chef de poste "

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFS

ARTICLE 10P. PRIX et COUPES

Les prix sont cumulables

<u>Classement Scratch</u>	au 1 ^{er}	250 €
	au 2 ^{ème}	150 €
	au 3 ^{ème}	100 €

<u>Classement par groupe</u>	au 1 ^{er}	½ Engagement pour le rallye Mont de Vaucluse de 2020
-------------------------------------	--------------------	--

Classement par classe

NOMBRE DE PARTANTS

	De 1 à 4	De 5 à 8	De 9 à 14	De 15 à 20	+ de 20
1 ^{er}	170,00 €	340,00 €	340,00 €	340,00 €	340,00 €
2 ^{ème}		160,00 €	170,00 €	180,00 €	180,00 €
3 ^{ème}			110,00 €	130,00 €	150,00 €
4 ^{ème}				100,00 €	130,00 €
5 ^{ème}					100,00 €

Classement Pilote Féminine

	De 1 à 4	De 5 et plus
1 ^{er}	170,00 €	340,00 €
2 ^{ème}		160,00 €
3 ^{ème}		100,00 €

COUPES

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs du scratch, des classes ainsi qu'aux trois premières féminine, celles-ci restant non cumulables.

Note : En cas d'ex-æquo, le temps réalisé dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 12 mai 2019. 10 minutes après la fin du délai de réclamation au parc fermé du plan d'eau des Salettes à Mormoiron.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

TROPHEES DES COMMISSAIRES

Des coupes récompenseront des commissaires de différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F F S A
